



GOND R'INFOS

La vie locale

- L'édito
- Vie communale
- Intercommunalité
- Information
- Jeunesse
- Information
- Vie associative
- Agenda



Oeuvre réalisée par Laurent MARIE, offerte à Gondrin par la mairie de Fermanville à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du jumelage

Bulletin téléchargeable sur www.gondrin.fr rubrique «Communiqués Mairie»

Élu référent : Raymond CHALUMEAU

Directeur de la publication : Didier GABRIEL

Élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

Notre canton étant concerné par le renouvellement de la moitié des conseillers généraux, il est rappelé que la date limite d'inscription sur les listes électorales pour les nouveaux Gondrinois est fixée au 31 décembre 2010.

Pour les jeunes ayant eu 18 ans cette année ainsi que ceux qui auront 18 ans entre le 1^{er} janvier et le 20 mars 2011 l'inscription se fait d'office.

Le mot du Maire

En cette période de vœux, les premiers que je formule sont évidemment pour la Commune et ses habitant(e)s. Comme chantait le poète, « *les temps sont difficiles* » et le contexte, tant au niveau du pays que de la planète devrait nous rendre pessimistes. Nous le serions sans l'espérance dans la lutte continue de l'Homme pour sa survie et son bonheur.

Plus prosaïquement et à notre échelle, que peut-on faire pour améliorer le quotidien de ses concitoyens ? Telle est la question permanente que se posent vos élus. La baisse des moyens qui nous sont alloués par l'Etat, les difficultés structurelles des collectivités qui nous subventionnent, principalement le Département, limitent nos possibilités financières.

Aussi, nous devons certes être encore plus rigoureux dans notre gestion, même si nous étions déjà très attentifs en ce domaine, avec un budget de fonctionnement stable depuis plusieurs années. Des innovations et de l'intelligence seront nécessaires pour faire toujours mieux, sans le financement nécessaire.

Améliorer un chemin, aménager une salle de classe, restaurer une église, faciliter la création d'une nouvelle activité sportive ou ludique, sont des travaux tout aussi passionnants que la réalisation de projets structurants comme le furent ceux de la traverse du village ou du parc de loisirs.

Le supplément d'âme (et de moyens) proviendra de ce que j'ai appelé la *croissance raisonnée*. Notre richesse réside uniquement dans nos habitants, c'est **vous** qui faites vivre la Commune, même s'il appartient aux élus d'en optimiser le fonctionnement.

Un nouveau lotissement d'habitation, la rénovation de l'ensemble poste / halle / presbytère en huit logements sociaux, des projets d'installation à la zone d'activités de Bellevue, sont autant de chances de poursuivre notre développement sur le rythme de la dernière décennie. La concrétisation d'un Plan Local d'Urbanisme doit fixer pour celle à venir le cadre de notre évolution.

Il y a donc des raisons d'espérer, à nous de tirer notre épingle du jeu, en surpassant les difficultés administratives et financières. Bien souvent, aussi, les freins sont aussi en nous-mêmes, qui nous empêchent d'avancer. Travaillons à rechercher le meilleur pour 2011.

Didier Dupront

Edito...

L'expression de l'opposition

L'opposition municipale a informé la rédaction qu'elle ne souhaitait pas s'exprimer dans ce bulletin.

Enfance - jeunesse

- Depuis 2010, les allocataires de la Caisse d'Allocation Familiale du Gers bénéficient de tarifications modulées en fonction de leur quotient familial dans le cadre des services du centre de loisirs extra scolaire et périscolaire.

Cette nouvelle tarification, mise en place dès janvier 2010 pour le centre de loisirs extra scolaire et en novembre pour le centre de loisirs périscolaire, est le fruit d'un conventionnement avec la CAF du Gers et de la volonté municipale de rendre plus accessible les services du centre de loisirs.

Seules les personnes qui souhaitent communiquer leur numéro d'allocataire peuvent bénéficier de cette tarification.

Informations auprès du centre de loisirs (05.62.29.16.55)

- Au cours de l'été, la classe de maternelle, occupée par les élèves de Mme ROZES, a été réhabilitée. A la rentrée, le matériel informatique du programme « écoles numériques rurales » a fait son apparition : tableau numérique, ordinateurs portables. Ce type de matériel est présent sur les deux écoles du syndicat scolaire Courrensan-Gondrin, les deux communes ayant contribué à cette acquisition co-financée par l'État.

Intercommunalité (voir aussi page 8)

Près d'une année que Gondrin a rejoint la communauté de communes du Grand Armagnac (CCGA). Le transfert des compétences et donc de charges qui en a découlé s'est accompagné de la baisse de la fiscalité communale car, dans le même temps, la fiscalité de la CCGA avec ses propres taux en taxes d'habitation, foncier et foncier non-bâti venait s'y additionner.

Les nouveaux taux communaux (après diminution) augmentés des taux de la CCGA aboutissent à un prélèvement constant (à l'arrondi près).

Travaux

- L'église st André a retrouvé de sa sérénité : les travaux réalisés l'été et l'automne derniers étaient devenus nécessaires suite aux dégradations du temps et à celles volontaires...

- Le service technique a réalisé des travaux de création d'un réseau de collecte des eaux pluviales, rue de la fraternité.

- L'ancien centre de secours, rebaptisé depuis « la Kazerne », a été réaménagé et continue de l'être. Ce local abrite pour l'essentiel le comité des fêtes, les clubs de rugby et de basket.

- Comme chaque année, le personnel communal a effectué les tâches « saisonnières » ou récurrentes telles que le nettoyage des cimetières, la préparation de la rentrée scolaire (voir précédemment), l'entretien des sites sportifs (stade, salle de sport), les dépannages et remises en état de matériel ou bâtiments, il a prêté son concours à la réalisation de manifestations associatives (tables, chaises, chapiteaux, barrières...), le désherbage, l'entretien des espaces verts...

• L'année 2010 fut essentiellement tournée vers les travaux d'aménagement du parc de loisirs, soit durant près de 6 mois, pour le résultat que l'on sait.

• En cette fin d'année, de nouvelles illuminations ont été mises en place sur l'avenue Jean Moulin. Un investissement de plus de 10.000 € consacré à l'acquisition du matériel lumineux bien sûr mais aussi à l'installation de prises de branchement normalisées. Cette décoration est complétée par la présence de sapins de Noël, décorés par les membres de l'association des commerçants, artisans et producteurs et la contribution des enfants du centre de loisirs périscolaire de Gondrin pour le grand sapin.

Matériels et équipements

• La commune s'est équipée de divers matériels. Tout prochainement le service technique sera doté d'une balayeuse frontale, matériel amovible monté à l'avant de l'actuel tracteur tondeuse.

• Suite à la tempête Klaus et afin d'améliorer le dispositif mis en place à l'époque, il a été décidé l'acquisition d'un groupe électrogène, type génératrice, de 63 kw pouvant alimenter en électricité, le cas échéant, les locaux scolaires et la salle des fêtes ou tout autre bâtiment communal.

Parallèlement, et en complément, la commune est désormais équipée d'un téléphone satellitaire lui permettant de conserver, en toutes circonstances, un moyen de communication.

• Les chaises de la salle des fêtes ont été entièrement renouvelées et les anciennes redéployées dans diverses salles.

• 50 barrières de sécurité ont complété le nombre de celles existantes.

Commerce et artisanat local

Comme nous l'indiquions dans le n°29 (de janvier 2010), la commune a adopté un **programme de dynamisation du commerce local**.

La maîtrise d'œuvre de ce programme a été confiée à la **CCI du Gers**, laquelle a adressé un **questionnaire** aux foyers de la zone de chalandise de Gondrin. Cette enquête est destinée à prendre connaissance des comportements et des avis des consommateurs « locaux ». Le questionnaire est à retourner à la CCI au moyen d'une enveloppe T (sans frais d'envoi).

Après analyse et exploitation de ces données il sera élaboré, en conséquence, un plan d'actions et de communications en faveur du commerce local de proximité.

Le coût de ce programme est de 7500 €, la commune et la CCI prenant chacune à leur charge 20% et le Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural (FDACR) les 60% restants (décision préfectorale du 24 août dernier).

10ème anniversaire

Dans le cadre des (déjà...) 10 ans du jumelage de Gondrin avec la commune de Fermanville, une importante délégation de Fermanvillais a été accueillie du 11 au 14 novembre dernier en terre gasconne.

Ce « long » week-end fut l'occasion de retrouvailles, 6 mois après le déplacement organisé par le comité de Gondrin dans le Cotentin.

Dès le 10 novembre au soir Nicole BELLIOU DELACOUR, Maire de Fermanville, et Michel LEGENDRE, premier adjoint, assistaient à la réunion du conseil municipal de notre collectivité.

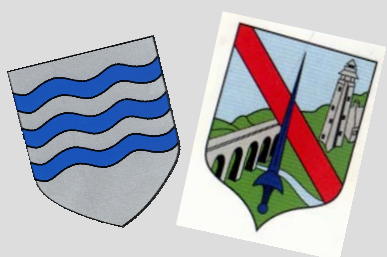
A 17h le lendemain, à un horaire décalé pour la circonstance, avec le précieux accord de l'association locale des anciens combattants, de nombreux fermanvillais avaient rejoint le cortège pour la célébration de l'armistice de la 1^{ère} Guerre Mondiale. Les maires des deux communes jumelles déposèrent chacun une gerbe en l'hommage des victimes gondrinoises, et ce après que le 1^{er} magistrat fermanvillais ait donné lecture du message du secrétaire d'état.

A l'issue de cette cérémonie, tous convergèrent à la salle des fêtes pour un apéritif dînatoire offert par la commune, préparé par l'Office de Tourisme et les services municipaux avec uniquement des produits locaux. Cette soirée fut l'occasion de renouveler lors d'allocutions l'attachement réciproque des deux territoires.

Le maire de Fermanville remis à cette occasion un cadeau à son homologue en gage de cette amitié. La sculpture trône désormais à la mairie.

Ce fut par la suite au tour du comité de jumelage de prendre le relais avec un programme de manifestations conviviales et tournées vers l'art de vivre en pays d'Armagnac.

Bref, de bons moments passés ensemble devenus déjà des souvenirs.



Bibliothèque Municipale

Au cours du mois de novembre, le conseil municipal a délibéré en faveur de la location du magasin de monsieur et madame Laffont, rue Rodolphe Molère, afin d'y loger la bibliothèque municipale.

Celle-ci existe déjà ; excentrée, située à l'étage de l'école publique, ne disposant que d'un fonds issus de dons, sans ouvrages pour enfant ou adolescent et ouverte trois heures par semaine. Une dizaine de lecteurs, non représentatifs de l'ensemble de la population, en connaît le chemin.

L'association que je préside (ADPL : association pour le développement d'une politique de la lecture en milieu rural) s'est portée candidate à l'étude de son implantation et sa gestion, pouvant permettre 20 heures d'ouverture au lieu des trois actuelles, apporter son fonds d'ouvrages important, tout au moins en direction des jeunes enfants et adolescents, et son artothèque (plus de 120 œuvres d'art). De multiples actions et manifestations initiées par l'ADPL seraient, dès lors, sur notre commune ; rencontres d'auteurs, de plasticiens, expositions... Mieux, un projet avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (Conseil Général) est en réflexion, portant sur l'éventuelle mise en place d'une médiathèque.

Notre village a su et sait tirer parti de son potentiel touristique, avec détermination et lucidité, entrepris dans de nombreux domaines et lieux. La rue des Cornières, ancienne rue centrale, préservée de l'agitation automobile, est un lieu particulièrement intéressant, propice à d'autres « agitations » en direction de tous.

Christophe BASSETTO

« Chaque lecture est un acte de résistance. Une lecture bien menée sauve de tout, y compris de soi-même. » D. Pennac



Activité du CIS

Le Centre d'Intervention et de Secours de Gondrin a réalisé depuis la Ste Barbe 2009 133 ⁽¹⁾ interventions lesquelles se déclinent comme suit :

- 89 pour secours à personne ou accident de la voie publique
- 32 pour incendie
- 12 pour opérations diverses (mise hors d'eau, tronçonnage, secours à animaux...)

Ce nombre d'interventions a augmenté de plus de 65% par rapport aux années antérieures à 2009, laquelle fut une année particulière compte tenu les nombreuses interventions (plus d'une centaine) liées uniquement à la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

A cela s'ajoute 33 heures de formation annuelle dans le cadre du maintien des acquis.

Enfin, certains personnels du centre ont suivi des formations en vue de leur avancement de grade ou pour le renouvellement de leur compétence spécifique.

⁽¹⁾ nombre arrêté au 13.12.2010

Perspectives 2011

(non exhaustives et sous réserve de leur approbation lors du débat d'orientation budgétaire)

Urbanisme :

Après l'abandon du projet de révision de la carte communale, l'élaboration d'un P.L.U a été décidé et les premiers travaux sur le sujet ont démarré. L'année 2011 sera tournée vers la préparation du projet (zonage, réglementation des zones...). Comme l'indique la délibération du 5/02/10 prescrivant l'élaboration du P.L.U. la population sera associée à chaque étape de l'avancement du projet, jusqu'à sa présentation finale lors de l'enquête publique.

Logements :

Une consultation a été lancée afin de choisir le cabinet d'architecture qui sera en charge du projet de réhabilitation et d'aménagement de logements dans le bâtiment dit de « la Poste », au dessus de la halle et à l'ancien presbytère. Une autre manière de redynamiser le centre du bourg ancien.

Lotissement :

Le projet de lotissement au lieu dit « Huau » a pris beaucoup de retard pour diverses raisons. Désormais le permis d'aménager est en cours d'instruction et il prévoit la viabilisation de 22 lots aux surfaces prévisionnelles allant de 600 m² à 1600 m². Les travaux seront programmés dans le courant de l'année.

Voirie :

Un projet de réhabilitation des petites voies urbaines (par exemple rue Maubec, Bacchus, Féart...) est à l'étude. Il consisterait à réhabiliter les chaussées en un matériau plus esthétique se distinguant des voies de circulation à passage important.

Cimetière :

L'aménagement du cimetière avec la création d'un colombarium sera étudié afin de répondre notamment à une demande croissante (voir page 10). Ce projet avait déjà fait l'objet d'une prévision budgétaire en 2010.

Mobilier urbain :

Une procédure de mise en concurrence est en cours pour l'acquisition de mobilier urbain. En effet, la commune a décidé d'équiper le centre bourg de bancs et poubelles qui seront installés en début d'année 2011. Ce mobilier complètera celui déjà en place (barrières et potelets), notamment sur la traverse et remplacera l'existant.

"Pour la troisième année la Mairie de Gondrin, grâce à la Régie Telgra, vous propose du TAI JI QUAN (gym douce) .

Art martial-roi selon les chinois eux-mêmes, le Tai ji quan est aussi une science de l'énergie et du contrôle de soi, une forme de méditation dynamique et en mouvement, une technique de bien être et d'épanouissement qui le relie aux grandes traditions orientales comme le yoga indien ou le zen japonais, aussi bien qu'aux conceptions occidentales des techniques du corps.

Les cours se déroulent à la salle des fêtes de Gondrin le mercredi : après midi de 15h00 à 16h45 et de 19h00 à 20h45.

Renseignements: Philippe Maset - Tel: 0562285277

- mail: ph.maset@orange.fr "

La communauté a officiellement élargi son périmètre puisqu'à compter de 2011 la commune de Castelnau d'Auzan intègre la CCGA. Celle-ci se compose désormais de 24 communes, soit celles des cantons de Cazaubon et d'Eauze (à l'exception de Dému et Mourède), auxquelles s'ajoutent Gondrin et Castelnau d'Auzan.

Syndicat à la carte

Depuis 2005, Gondrin n'était membre du syndicat de communes à la carte du canton de Montréal du Gers que par son adhésion statutaire à la compétence « administration générale ». Celle-ci ainsi que la compétence « voirie » étant supprimées au 1^{er} janvier 2011, notre commune ne fera plus partie de ce syndicat. La suppression de la compétence « voirie », à laquelle Gondrin adhéra jusqu'en 2000, s'accompagne de la liquidation des biens qui y étaient attachés (local technique, divers matériels de voirie...).

A l'issue de la vente de ces biens, notre collectivité percevra une part de ce pécule, à la hauteur de sa contribution dans l'acquisition en commun des biens concernés (environ 40%).

Syndicat des rivières O.G.A.

Lors de sa réunion du 30/11/2010, l'orientation budgétaire pour 2011 a été adoptée à l'unanimité.

Les frais de fonctionnement ne devraient pas varier ainsi que les cotisations communales.

Les travaux de 2011 seront consacrés à la restauration de l'Osse et du Lizet de Montesquiou à Laas (38km de berges) pour un coût estimé à environ 40 000 euros.

A l'occasion des travaux sur l'Auzoue dans notre commune et à la demande du "goujon gondrinois", 11 emplacements ont été aménagés sur la berge rive droite pour faciliter l'activité de cette association.

Raymond CHALUMEAU

Décès : incinération (ou crémation)

La **crémation** est une opération autorisée implicitement mais nécessairement par le CGCT (art. R 2213-34 et s.) qui précise qu'elle " est autorisée par le maire de la commune du décès ou de la mise en bière ". Elle suppose cependant une volonté clairement affirmée par le défunt, selon les principes généraux du droit funéraire, alors que l'inhumation ne requiert pas cet assentiment

NOUVELLE LÉGISLATION FUNÉRAIRE : CONSERVATION ET/OU DISPERSION DES CENDRES LOI DU 19 DÉCEMBRE 2008

- **UN STATUT JURIDIQUE POUR LES CENDRES**

La place des cendres des défunts sera dans les cimetières: dans un caveau, un columbarium ou dispersées dans "un jardin du souvenir", elles ne pourront plus être gardées à titre privé. Le texte exclut aussi l'existence de sites cinéraires privés. La dispersion des cendres dans la nature, selon la volonté du défunt, sera possible à condition qu'elle soit déclarée dans le lieu de naissance de ce dernier, afin de laisser une trace.

Concernant la crémation, le texte prévoit :

- ✦ l'interdiction de conserver les urnes à domicile (il sera cependant possible de les enterrer dans une propriété privée).
- ✦ la possibilité de disperser les cendres dans un "jardin du souvenir", dans un cimetière, ou en pleine nature (sauf sur les voies publiques).
- ✦ la possibilité de conserver les cendres dans une urne déposée dans un cimetière ou un site cinéraire spécialisé

- **LE DEVENIR DES URNES ET DES CENDRES CINÉRAIRES**

Pour une urne :

Mise dans le "columbarium" ou le "jardin d'urnes" d'un cimetière

Obtenir l'autorisation du maire de la ville ou commune.

Déposée à l'intérieur d'un caveau funéraire.

Obtenir l'autorisation du maire de la ville ou commune.

Inhumée dans une concession en pleine terre.

Obtenir l'autorisation du maire de la ville ou commune.

Scellée sur un monument funéraire.

Obtenir l'autorisation du maire de la ville ou commune. Les urnes en matériau fragile comme le verre ou la porcelaine ne sont pas admises.

Inhumée dans une propriété privée.

- 1) L'inhumation d'une urne dans une propriété privée exige une autorisation préfectorale
- 2) Une autorisation d'inhumation doit être délivrée par le maire.

Immergée dans la mer*.

La personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt.

- ✦ **Immersion d'une urne dans un fleuve ou une rivière.**

Ceci n'est pas autorisé.

*ce n'est pas un pléonasme ! NDLR

Pour les cendres cinéraires :**Dispersées dans le "Jardin du Souvenir".**

Obtenir l'autorisation du maire de la ville ou commune.
Lieu spécialement affecté à cet effet dans un cimetière.

Dispersées partout en France, en pleine nature, sauf sur la voie publique et dans les jardins publics.

La personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration

- A la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt.
- A la mairie de la commune du lieu de dispersion

Dispersion maritime.

La personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration

- A la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. L'identité du défunt ainsi que la date et le lieu de dispersion de ses cendres sont inscrits sur un registre créé à cet effet.

Dispersion de cendres cinéraires dans une rivière ou un fleuve.

Ceci est autorisé dans une rivière ou un fleuve non aménagé.

La loi du 19 décembre 2008 n'autorise plus la conservation dans la durée d'une urne au domicile d'un particulier.

Vu la non rétroactivité de ce texte de loi, les familles ne sont pas dans l'obligation de restituer les cendres déjà conservées à cette date au domicile (décembre 2008)

Statistiques pour la France :

Aujourd'hui, la crémation représente environ 25% des obsèques, contre moins de 1% en 1975.

Répartition des crémations par sexe :

Hommes : 56 % - Femmes : 44 % (année 2007)

Analyse et explications pour cette demande croissante :

Mise à disposition très récente de crématoriums.

Crise économique, éclatement de la cellule familiale et crainte de l'abandon de la sépulture.

Évolution des mentalités et des croyances.

En 2007-2008, 51 % des personnes interrogées désirent des obsèques avec crémation

Devenir des cendres (en 2007-2008) :

Remise de l'urne à la famille : 75 %

Mise en columbarium, inhumation : 16 %

Dispersion au Jardin du Souvenir : 9 %

- **Au pied du sapin...**

Mardi 14 décembre dernier tous les enfants du Regroupement Pédagogique Courrensan-Gondrin (R.P.I) ont eu le plaisir d'assister, dès 15h à la salle des fêtes de Gondrin, à la représentation du spectacle « Les fautifs de Noël » interprété par la compagnie Kiroul, basée à Jégun.

Ce spectacle proposé par l'association des parents d'élèves (A.P.E.) a largement conquis son public.



A l'issue de la représentation, un goûter leur a été servi. Les gâteaux offerts par l'Auberge du Lac furent appréciés, tout autant que l'agréable chocolat chaud accompagné de clémentines.



Les agapes se sont prolongées le jeudi 16 à Courrensan et le vendredi 17 à Gondrin avec le repas de Noël proposé aux restaurants scolaires.

Puis ce fut la distribution des cadeaux offerts par le père Noël... (merci à l'A.P.E. et aux coopératives scolaires).

Enfin, les enfants scolarisés à l'école de Courrensan ont rendu visite le vendredi 17 décembre aux personnes âgées du village et leur ont offert des gâteaux et autres gourmandises ; c'est aussi ça l'esprit de Noël.

• Raquettes dans les écoles

Le R.P.I. a permis aux enfants de s'initier au tennis durant un cycle de 2 mois, entre Toussaint et la fin d'année. Les cours ont été dispensés par M. Matthieu LAFFORGUE titulaire du Brevet d'Etat.

Hélène TUMELERO



Les étangs du Bas-Armagnac

Le Bas-Armagnac, est une petite région au réseau hydrographique relativement dense avec une multitude de sources, d'étangs dont certains datent du Moyen-Age, de mares, de prairies humides.... Les étangs constituent des réserves d'eau, servent de ressource piscicole, et sont utilisés pour la pisciculture, l'irrigation, l'abreuvement du bétail, l'agrément... Recueillant les eaux de ruissellement, ils remplissent un rôle hydraulique : ils ralentissent les crues, rechargent la nappe phréatique et participent à l'épuration des eaux. Ce sont des habitats privilégiés pour le cycle de vie et la reproduction de nombreuses espèces liées aux milieux humides comme la Cistude d'Europe. Cette tortue aquatique est en déclin à l'échelle européenne mais est encore bien présente en Bas-Armagnac grâce à son réseau d'étangs.

Depuis 2003, la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides de l'ADASEA intervient sur 74 communes du Bas-Armagnac et anime un réseau de 135 gestionnaires d'étangs (agriculteurs, particuliers, associations ou collectivités), qui bénéficient gratuitement de conseils de gestion et d'un suivi de leur étang, de leurs mares.

Si vous êtes gestionnaire d'une mare, d'un étang ou d'une prairie humide, et quels que soient leurs usages, la Cellule d'Assistance Technique est là pour vous conseiller.

A travers des visites individuelles sur site ou des réunions d'information, elle vous informe sur le fonctionnement, la richesse environnementale, la réglementation, et met à votre disposition des documents techniques sur les moyens de gestion. Elle vous accompagne aussi dans des dossiers de demande de subvention pour des travaux de restauration qui peuvent être aidés financièrement à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Dans certains cas, une aide supplémentaire peut être accordée grâce aux fonds européens LEADER programmés par le Pays d'Armagnac

Une permanence est assurée tous les premiers vendredis de chaque mois à la mairie de Manciet de 9h30 à 12h.



*Contact : Sophie HURTES et Capucine BAILLOU -
ADASEA du Gers, Maison de l'Agriculture, BP 70161,
32 003 AUCH Cedex.
Tel : 05-62-61-79-50*

Cliché photo : Sophie HURTES

Les articles concernant la vie associative nous sont communiqués par les associations locales. Ils ne font l'objet d'aucune modification ou correction de la part de la rédaction du Gondr'infos.

Belle Garde

Inventaire

Un petit rappel des objectifs de l'Association : recenser le patrimoine de notre commune, tant chez les particuliers que sur le domaine communal ; en rechercher les origines historiques, transmettre, informer et intéresser l'habitant et le visiteur, par des publications, des réunions d'information ...

Début Janvier, nous commencerons cet inventaire. Certains adhérents se chargeront des photos, d'autres, des archives et des cadastres.

Les informations collectées permettront de comparer les habitations actuelles à celles décrites sur les cadastres antérieurs, de définir qui étaient les habitants successifs et, nous l'espérons, découvrir qui exerçaient des métiers anciens tels que potiers, laboureurs, forgerons, boulangers, apprenti vétérinaire, maître chirurgien, brassiers etc etc...

Nous vous remercions de bien vouloir leur réserver votre meilleur accueil.

La Présidente, le bureau.

Pour les fêtes

Le moment des fêtes, c'est le moment des cartes de Noël, des cartes de vœux... L'association Belle Garde a mis à contribution les talents d'Odette et de Gérard pour réaliser deux petites aquarelles, représentant l'église de St-André. Vendues au profit de celle-ci, à l'unité ou par lot de 6, vous pourrez les demander aux membres du bureau, ou les commander à l'accueil de l'Office du Tourisme.



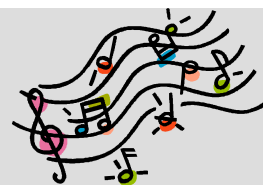
Lundi 8 Novembre

Visite du musée « Autrefois en Gascogne » à La Salle de Mouchan chez M. et Mme Dauzère

Vie associative...

Des Lyres musicales en Ténarèze

Depuis septembre, la saison de l'association a repris...
L'assemblée générale a eu lieu le 30 septembre.



Le nouveau bureau :

- Présidente, co présidente : Lucie Basseto, Françoise Blanchard
- Trésorier, trésorière adjointe : Jacques et M.Claire Chabreuil
- Secrétaire, secrétaire adjointe : M.Jo Ruys, Nathalie Orbillot

Connaissez-vous l'association ? Petit rappel. Elle se compose :

LA CHORALE qui se réunit chaque lundi à 20h30 sous la direction de Nathalie Lombart, à la maison des associations. Nous participons au long de l'année à des manifestations diverses : cérémonie du 11 novembre, Retina France, concert lors de la ronde des Creches, maison de retraite, rencontre des chorales...

Sachez que nous recherchons des voix d'hommes ; nous sommes cruellement en manque de basse, tenor...

Alors qu'attendez-vous pour franchir le pas et nous rejoindre !! L'ambiance est chaleureuse, sympathique.

L'ECOLE DE MUSIQUE

- Cours de piano pour tous (enfants - adultes) avec M. Josephe, Didier Balestier
- Projet de cours de percussions et accordéon. Nous souhaitons que les personnes intéressées se fassent connaître pour mettre en œuvre ces projets.

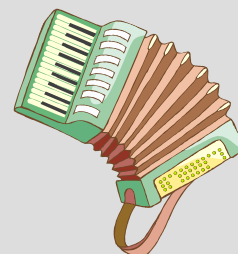
Pour plus de renseignements, vous contactez :

Lucie Basseto : 05.62.28.38.25

Françoise Blanchard : 05.62.68.47.92



A bientôt



Le bureau et les membres de l'association

Amicale sapeurs pompiers

L'amicale des sapeurs pompiers de Gondrin remercie chaleureusement les habitants du secteur d'intervention du centre de secours (Gondrin, Lauraët, Lagraulet du Gers et Mouchan) pour l'accueil réservé au personnel du centre lors de la présentation du calendrier 2011.

Meilleurs vœux !

Le Bureau

Agenda

Agenda

18 au 26 décembre : semaine commerciale de Noël organisée par l'ACAP
Tirage au sort le 26 décembre à 12h30, place de la liberté

Dimanche 16 janvier : LOTO à la salle des fêtes

Samedi 22 janvier : LOTO à la salle des fêtes

Dimanche 13 mars : banquet de la chasse à la salle des fêtes

Dimanche 20 mars : élections cantonales 1^{er} tour

Dimanche 27 mars : élections cantonales 2^{ème} tour

Mardi 5 avril : collecte de sang à la salle des fêtes de 10h à 13h

*Le Maire, le Conseil Municipal et le personnel,
vous souhaitent une*

